



**ECHECS
& MIXTE!**

Échecs et Mixte!

53 rue Claude Genin

38100 Grenoble

echecsetmixte@gmail.com

www.echecsetmixte.fr

Procès-verbal du Comité Directeur

8 mars 2016

(20h00)

Présents: Isabelle Billard, Mathilde Congiu, Aude Soubrier et Aurélie Dacalor.

Absent excusé non représenté: Fabien Libiszewski.

La réunion se déroule par Skype sur un ordre du jour préalablement fixé par voie électronique.
Aurélie Dacalor est désignée secrétaire de séance.

1. Les failles réglementaires du championnat de France des jeunes relevées par John Lewis

Après avoir consulté et obtenu les éclairages de John Lewis sur le règlement des championnats de France des jeunes, Aude Soubrier indique qu'il s'y trouve une imprécision formelle dont Echecs & Mixte pourrait se saisir pour privilégier la mixité. On échange alors sur la nature de la faille et les moyens de s'en servir. Aurélie Dacalor suggère de ne pas en développer la teneur dans ce compte-rendu afin de rester en mesure de s'en prévaloir lors d'une action ultérieure.

2. La semaine au féminin

Les membres échangent sur la semaine au féminin organisée par la Fédération pour se rendre compte que beaucoup font une confusion entre « la journée (internationale) de la femme » et « [la journée internationale des droits des femmes](#) ». On s'accorde pourtant à dire que la nuance n'est pas sans incidence sur la façon d'appréhender le sujet et que la Fédération elle-même, au vu des seules animations qu'elle propose, semble se méprendre sur son sens.

Mathilde Congiu informe le comité de la rédaction par ses soins d'un article à paraître sur [Chess 24](#) dans le cadre de cette journée pour le droit des femmes.

Aude Soubrier relève que préférer écrire cet article comme s'il émanait d'Echecs & Mixte en tant qu'association, en reprenant l'article intitulé « [Une genèse épique](#) » publié par Aurélie Dacalor, serait une bonne entrée en matière. Notamment, cela permettrait d'expliquer comment est venue l'idée de se constituer en association. Dans le même ordre d'idées, elle suggère d'insérer dans l'article, si possible, un lien conduisant vers le site Internet d'Echecs & Mixte !

3. Bilan de l'assemblée générale de la FFE

Isabelle Billard a participé à cette assemblée pour y représenter des clubs de sa région et y porter la parole d'Echecs & Mixte ! Malgré de nombreux échanges d'e-mails depuis lors, elle est invitée par Mathilde Congiu à revenir sur l'ordre du jour et les modifications statutaires envisagées par la FFE, dont la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes.

Isabelle Billard révèle en premier lieu que contrairement à ce que pourrait laisser penser le procès-verbal publié sur le site de la Fédération ou de Stéphane Escafre, les mesures sont loin d'avoir été votées à l'unanimité. Elle indique que ce n'est qu'après de nombreux débats, plus ou moins houleux selon les points traités, que des versions provisoires plus consensuelles ont recueilli l'accord de tous, cela dans l'attente d'être consolidées par la commission ad hoc. A cet égard, Aurélie Dacalor recueille ses impressions concernant les interventions de Jean-Louis Hucy.

Isabelle Billard poursuit avec les nombreux mécontentements et interventions relatifs aux clubs scolaires et leur statut au sein de la FFE. On examine aussi la représentation des clubs en assemblée générale et les modalités de vote par procuration.

Elle attire également l'attention sur la permission pour le comité de voter par voie électronique et demande à Aurélie Dacalor si elle a une opinion. Cette dernière considère qu'il est toujours préférable que le comité entende les spécialistes en leur domaine et les éprouve avant de se prononcer sur quelque sujet que ce soit, quel qu'en soit le porteur. En l'occurrence, si la mesure est tout-à-fait pratique, elle peut se révéler anti-démocratique puisqu'elle prive de débats les mesures ainsi votées, or l'absence de contradictoire est propice aux dérives.

Elle ajoute que le vote électronique était déjà un usage dont le cadre était tacite mais clair pour tous : l'urgence avérée. Aussi, formaliser cette attribution sans l'encadrer lui semble aventureux. Isabelle Billard rappelle d'un ton amusé qu'il est supposé se trouver à la gouvernance de la Fédération des « bons pères de famille ».

Elle poursuit sur la composition et la durée du mandat des instances dirigeantes de la FFE régies par l'article L131-8 du code du Sport modifié par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (loi du 4 août 2014). Les membres du comité déclinent alors tous les scénarii possibles à partir de ces nouvelles bases statutaires, des candidats potentiels aux très prochaines élections à la présidence de la FFE et leur capacité à s'approprier les arguments d'Echecs & Mixte en faveur de la progression du niveau des femmes aux Echecs. Un certain nombre de femmes susceptibles de rejoindre le prochain Comité Directeur sont évoquées. On fait même un tour de table.

4. Remplacement de Fabien Libiszewski au Comité Directeur

Mathilde Congiu indique que Mathilde Choisy peut remplacer Fabien Libiszewski au comité directeur d'Echecs & Mixte. Ce dernier ayant donné son accord, le remplacement est validé à l'unanimité. Dans le prolongement du point précédent, il est aussi convenu de demander à Mathilde Choisy si elle souhaite rejoindre une liste lors des prochaines élections fédérales. Mathilde Congiu confirme qu'elle

semble être motivée. On se dit alors qu'elle pourrait représenter les joueuses de haut niveau, le secteur « jeunes » et porter la parole de l'association.

5. Adhésion à l'association Fémix

Aude Soubrier revient sur l'association Fémix et indique que malgré l'absence de réactivité de ses interlocuteurs, il serait bien qu'Echecs & Mixte devienne adhérente pour essayer de mener des actions communes ou simplement publier des articles en collaboration avec cette association pour un plus large rayonnement.

Mathilde Congiu relève qu'il conviendrait de voter cette mesure en assemblée générale puisque les fonds des adhérents seront nécessairement engagés. Cette proposition est validée à l'unanimité.

6. Organisation de l'assemblée générale d'Echecs & Mixte

On discute ensuite longuement de la possibilité d'organiser une assemblée générale « physique ». Aurélie Dacalor rappelle qu'elle est disposée à recevoir cette assemblée à Paris et on envisage également Grenoble et Lyon. Après de nombreux échanges sur la question et le léger retard pris en vue de cette assemblée, on conclut finalement que pour des raisons pratiques les membres de l'association procéderont à nouveau par Skype cette année.

Il est ainsi convenu qu'Aurélie Dacalor soumette dès que possible aux membres du comité des dates de réunion pour cette assemblée générale annuelle. A ce sujet, Isabelle Billard rappelle que les vérificateurs aux comptes y auront un rôle à tenir.

7. Alignement d'Echecs & Mixte sur la saison sportive fédérale

A l'unanimité, les membres du Comité décident qu'Echecs & Mixte réalisera son objet social en s'alignant sur la saison sportive de la fédération courant du 1^{er} septembre au 31 août.

Compte tenu de cette modification, on rebondit logiquement sur les conséquences comptables, dont le règlement des cotisations. Aude Soubrier suggère que l'association effectue rapidement un appel de cotisations pour l'année 2016, lequel sera réitéré en septembre 2016 au titre de la saison sportive 2016-2017.

Questions diverses

Mathilde Congiu est désignée pour la mise en ligne de l'interview de Sonia Bogdanovsky.

Isabelle Billard rappelle qu'il faudrait écrire une lettre à destination des présidents de ligue et de comités départementaux organisateurs de phases qualificatives mixtes pour les jeunes afin de les inciter à continuer à prodiguer la bonne parole. Aurélie Dacalor propose de lui préparer un projet en ce sens. La présidente indique enfin qu'elle rédigera un article relatif à l'assemblée générale de la FFE et clôt la réunion à 23h.